

La recherche d'un équilibre entre flexibilité et sécurité dans les relations du travail

par *Christophe DUMEZ*

(p. 263 de la version papier des Annales de la Faculté)

Thèse soutenue le 16 juin 2014 à Nice, sous la direction de M. Patrice Reis.
Membres du jury : M. Michel Buy, professeur à l'université Aix-Marseille III, M. Alain Chirez, professeur à l'université française du Pacifique, M. Patrice Reis, maître de conférences à l'Université Nice Sophia Antipolis.
Mention : Très honorable.

Dans un environnement incertain et complexe, les entreprises privilégient le recours à des formes d'emploi périphériques ; soit par le recours à un tiers employeur (sous-traitance, intérim, groupement d'employeurs, etc.), soit par une flexibilisation interne de l'organisation du travail (CDD, temps partiel, heures complémentaires-supplémentaires, etc.). Les salarié(e)s recherchent en revanche une sécurisation de la relation contractuelle (passage du stage au C.D.D., du C.D.D. au C.D.I., du temps partiel au temps plein, etc.). Flexibilité et sécurité sont-elles antagonistes ? Peut-on, au contraire, trouver les voies et moyens d'accroître, ou du moins de maintenir, à la fois la sécurité des salarié(e)s et les besoins de souplesse dans l'organisation de l'entreprise, tout en offrant un cadre juridique plus lisible et plus simple à la relation de travail ?